

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20250414DEC027

Objet: Avenants au marché Construction du groupe scolaire les Genêts, lots n° 9, 13 et 18

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le marché n° 2023-700 relatif à la construction du groupe scolaire Les Genêts - lot n° 9 "Menuiseries intérieures" conclu avec la société ETS PIERRE GIRAUD SAS,

VU le marché n° 2023-711 relatif à la construction du groupe scolaire les Genêts - lot n° 13 "Sols souples" conclu avec la société AUBONNET ET FILS SAS,

VU le marché n° 2023-716 relatif à la construction du groupe scolaire Les Genêts - lot n° 18 "Aménagements extérieurs" conclu avec la société SAS GREEN STYLE,

CONSIDERANT qu'en cours de chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires et d'autres prestations ont été supprimées.

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n° 2 au marché n° 2023-700 :

- Titulaire : ETS PIERRE GIRAUD SAS – 69380 CIVRIEUX D'AZERGUES
- Dénomination du marché : Construction du groupe scolaire Les Genêts
- Lot : 9 – Menuiseries intérieures
- Objet : Prise en compte de travaux supplémentaires
- Montant : + 1 518,86 euros H.T.

Article 2 : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2023-711 :

- Titulaire : AUBONNET ET FILS SAS – 69240 COURS
- Dénomination du marché : Construction du groupe scolaire Les Genêts
- Lot : 13 – Sols souples
- Objet : Suppression de prestations
- Montant : - 50 058,09 euros H.T.

Article 3 : de signer l'avenant n° 2 au marché n° 2023-716 :

- Titulaire : SAS GREEN STYLE – 69310 PIERRE BENITE
- Dénomination du marché : Construction du Groupe Scolaire Les Genêts
- Lot : 18 – Aménagements extérieurs
- Objet : Suppression de prestations
- Montant : - 1 894,93 euros H.T.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 6 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,



Construction du groupe scolaire Les Genets

Lot n° 09 – Menuiseries intérieures

N° 2023 - 700

Avenant n°2

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

La société **ETS PIERRE GIRAUD** – 12 Chemin des Prés Secs – 69380 CIVRIEUX D'AZERGUES, Société par actions simplifiée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 887050391 représentée par son Gérant Monsieur GIRAUD Pierre-Antoine, dûment habilité à cet effet.

Ci-après «le titulaire»

Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 09/08/2023, la Ville de BRON a confié à la société ETS PIERRE GIRAUD le marché public n° 2023-700 relatif à la construction du groupe scolaire Les Genets – Lot n°9 – Menuiseries intérieures pour un montant de 436 508, 76 € HT.

En cours d'exécution du chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires et des prestations ont été supprimées.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS ET MONTANTS

Les travaux en plus-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Ajout JAPD sur certaines portes non prévu au DCE: +1 399,27 euros HT
- Ajout d'une porte en va-et-vient au lieu d'une porte simple action : + 630,00 euros HT
- Ajout linéaire d'habillage des appuis et linteaux en bois : + 1 387,36 euros HT
- Changement de modèle de béquille de porte : + 2 343,24 euros HT
- Ajout d'un châssis vitré dans la bibliothèque existante : + 1 298,16 euros HT

Les travaux en moins-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Suppression de ferme-portes : - 211,43 euros HT
- Suppression pare douche vitré déjà prévu au lot 16 CVC – Plomberie : - 659,31 euros HT
- Suppression des plinthes bois dans l'escalier : - 1 296,16 euros HT
- Réduction du nombre de bi-patères non nécessaires : - 135,36 euros HT
- Suppression de casiers métalliques déjà prévus au lot 19 cuisine : - 2 446,44 euros HT
- Suppression d'un porte-paquet non nécessaire : - 513,29 euros HT
- Remplacement d'une tableau blanc triptyque en tableau blanc simple : - 277,18 euros HT

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'ensemble de ces travaux en plus-value est de **+ 1 518,86 euros HT**.

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

	Marché Initial	Avenant n°1	Avenant n° 2	Marché initial + avenant n°1 + avenant n° 2
Montants en € H.T.	436 508,76 €	- 33 601,45 €	+ 1 518,86 €	404 426,17 €
% diminution		- 7,70 %	+ 0,35 %	- 7,35 %

ARTICLE 4 : CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHÉ INITIAL MAINTENUES

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

A Civrieux d'Azergues, le 24/03/2025

ETS PIERRE GIRAUD

Le Maire,
Jérémie BREAUD

Pierre-
Antoine
GIRAUD

Signature
numérique de
Pierre-Antoine
GIRAUD
Date : 2025.03.24
16:49:07 +01'00'



Construction du groupe scolaire Les Genets

Lot n° 13 – Sols souples

N° 2023-711

Avenant n°1

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

La société **AUBONNET ET FILS SAS** – 794 Rue de charlieu – Cours la ville – 69240 COURS, Société par actions simplifiée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de VILLEFRANCHE-TARARE sous le numéro 726 580 053 représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Ivan AUBONNET, dûment habilité à cet effet.

Ci-après «le titulaire»

Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 09/08/2023, la Ville de BRON a confié à la société AUBONNET ET FILS le marché public n° 2023-711 relatif à la construction du groupe scolaire Les Genêts – Lot n°13 : Sols souples, pour un montant de 176 583, 51 € HT.

En cours d'exécution du chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires et des prestations ont été supprimées.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS ET MONTANTS

Les travaux en plus-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Ajout de linoléum dans les halls et dans les paliers des cages d'escalier au RDC (impossibilité de conserver la chape sans revêtement) : + 10 580,38 euros HT.
- Dépose d'une partie de sol souple dans la bibliothèque existante et réponse d'un sol PVC identique au sol existant de la bibliothèque : + 3 886,79 euros HT.
- Passage d'un sol souple linoléum à un sol souple PVC dans l'extension de la bibliothèque : + 1 960, 56 euros HT.

Les travaux en moins-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Passage d'un sol souple caoutchouc à un sol en linoléum dans l'ensemble du groupe scolaire : - 66 485, 82 euros HT.

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'ensemble de ces travaux en moins-value est de – 50 058, 09 € HT.

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

	Marché Initial	Avenant n°1	Marché initial + avenant n°1
Montants en € H.T.	176 583,51€	- 50 058,09 €	126 525,51 €
% d'augmentation		+ 28,35 %	- 28,35 %

ARTICLE 4 : CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHÉ INITIAL MAINTENUES

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

ACOURS....., le21/03/25

SAS AUBONNET ET FILS

Le Maire,
Jérémy BREAUD





Construction du groupe scolaire Les Genets

Lot n° 18 – Aménagements extérieurs

N° 2023-716

Avenant n°2



Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

La société **SAS GREEN STYLE** – 19 chemin de la Lône – 69310 PIERRE BENITE, Société par actions simplifiée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 841 496 896 représentée par son Gérant Monsieur Daniel LACHANA, dûment habilité à cet effet.

Ci-après «le titulaire»

Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 09/08/2023, la Ville de BRON a confié à la société GREEN STYLE le marché public n° 2023-716 relatif à la construction du groupe scolaire Les Genêts – Lot n°18 : Aménagements extérieurs pour un montant de 659 192, 57 € HT.

En cours d'exécution du chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires et des prestations ont été supprimées.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS ET MONTANTS

Les travaux en plus-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Remplacement du portail T5 par une clotûre en métal barraudé =2m : + 348,41 euros HT.

Les travaux en moins-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Suppression du portail T5 – simple battant métal barraudé, h=2m l=1, 5m : - 2 243,34 euros HT.

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'ensemble de ces travaux en moins-value est de – 1 894,93 € HT.

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

	Marché Initial	Avenant n°1	Avenant n° 2	Marché initial + avenant n°1 + avenant n° 2
Montants en € H.T.	659 192,57	+ 12 553,94 €	- 1 894,93 €	669 851,58 €
% d'augmentation		+1, 90 %	- 0,28 %	+1, 62 %

ARTICLE 4 : CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHÉ INITIAL MAINTENUES

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

A *Claude Pierre Breaud* le *01.06.2025*

SAS GREEN STYLE

Le Maire,
Jérémy BREAUD

